

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°40 du 30 septembre 2011

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°18

DÉCISION N° 0-22635-2011/DEF/CEMM
portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 28 juillet 2011

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-22635-2011/DEF/CEMM portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 28 juillet 2011

NOR D E F B 1 1 5 1 5 3 8 S

Référence :

Note-circulaire n° 195/DEF/CEMM/CAB du 15 mars 1994 (BOC, p. 2703. ; BOEM 143.7).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 143.7

Référence de publication : BOC N°40 du 30 septembre 2011, texte 18.

Le parrainage du bâtiment-école A749 *Panthère* par la ville de Fouesnant (Finistère) est agréé.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.